

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2017

RESTAURATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE - (N° 150)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE49

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° CE|11 (Rect) de M. Viala

ARTICLE PREMIER

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« L'Observatoire des normes s'appuie sur un réseau d'alerte, en collaboration avec les organisations représentatives de la filière agricole, visant à dénoncer les concurrences déloyales répertoriées sur le territoire national. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour lutter efficacement contre la concurrence déloyale, il convient de la dénoncer et d'alerter le consommateur qui pourrait ne pas être suffisamment attentif.